



Situation d'un mariage mixte en turquie

Par **zehra62**, le **29/04/2008** à **22:07**

bonjour,

j'espère qu'on pourra m'aider!

voilà,j'ai renoncé mon ami en février 2006 cela fait plus de 2 ans que nous maintenons une relation et nous avons décidé de nous marier.Cependant, il a été sujet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière qui a été exécuté en mai 2007 depuis il vit en Turquie.Nous pensons entamer les démarches en août mais j'ai peur quant aux conséquences de sa situation en France!

Est-ce que le consulat peut nous refuser de transcrire les actes de mariage et est-ce qu'on pourra lui refuser le visa?

qu'est ce que je dois faire?je suis complètement perdue!

merci d'avance pour votre réponse